

surveillance de la trêve et à des exercices analogues. Après l'agression coréenne, l'Assemblée nomma une Commission d'observation de 14 membres pour la paix qui avait pour but «d'observer et de faire rapport sur la situation dans toute région où se manifestent des tensions internationales . . .». Dans la pratique, l'Assemblée ne se servit que peu de la Commission, peut-être en raison du fait que parmi ses membres se trouvaient les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. D'une importance plus grande qu'un dispositif d'observation était cependant la conviction que dans certaines circonstances des mesures collectives contre l'agression étaient possibles dans le cadre des Nations Unies en dépit du manque d'unanimité chez les grandes puissances. La «société des débats» avait agi. La Corée ne put de fait constituer un exemple de l'application de mesures collectives par les Nations Unies, et le maintien de la paix par l'Organisation prit ensuite d'autres formes. A cette époque, toutefois, la résistance collective à l'agression a contribué considérablement à renforcer le prestige des Nations Unies.

Alors que l'Organisation des Nations Unies approchait de la fin de ses dix premières années d'existence, il y avait également d'autres raisons de penser que ses fonctions diplomatiques et politiques avaient réellement survécu à la tourmente des tensions de la «guerre froide». Elle a continué de fournir une enceinte pour les débats internationaux, et en dépit de la Corée, c'étaient des débats plutôt que des combats armés que préféraient la plupart des gouvernements. Les délibérations publiques servirent souvent d'écran pour les négociations privées, dans le cas par exemple du blocus de Berlin en 1949. La pression exercée par le public sur les gouvernements en vue d'un progrès rapide de négociations pour le désarmement entraîna en 1952 la création de la Commission du désarmement, et en 1954 celle de la Sous-Commission du désarmement qui comptait cinq membres (dont le Canada). La Commission de conciliation pour la Palestine, instituée en 1949, resta à la disposition des parties à ce conflit amer et difficile. Les efforts de conciliation et de médiation des Nations Unies en vue